

MANUFACTURE DE TAPIS ALGÉRIENS

Étude de M^e PERRIER, notaire, à Alger, 2, rue Dumont-d'Urville.

Constitution de société

MANUFACTURE DE TAPIS ALGÉRIENS
(*La Dépêche algérienne*, 30 décembre 1906)

Suivant deux actes reçus par M^e Perrier, notaire à Alger, le 1^{er}, les 20 et 21 novembre 1906 et le 2^e, le 11 décembre 1906, M. Joseph-Antoine-Marie Dandrade, chef de bureau honoraire du gouvernement général de l'Algérie, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Alger, rue Rovigo, n^o 72, a établi les statuts d'une société anonyme ; desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

TITRE PREMIER

Dénomination. — Objet. — Siège. — Durée

Article premier

Il est formé, par les propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme dans les termes des lois du vingt-quatre juillet mil-huit-cent-soixante-sept, du premier août mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, du neuf juillet mil-neuf cent-deux et du seize novembre mil-neuf-cent-trois.

Art. 2

Cette société prend la dénomination de : Manufacture de Tapis algériens.

Art. 3

Elle a pour objet :

1^o La fabrication et la vente en tous pays de tapis de toutes sortes, ainsi que l'achat, la préparation et la vente des laines ;

2^o L'achat du matériel et des matières premières nécessaires pour cette industrie et ce commerce ;

3^o La location, la construction, l'achat, la vente ou l'échange des immeubles nécessaires pour l'exploitation ;

4^o En général toutes opérations se rattachant à la fabrication et à la vente des tapis et des laines.

Art. 4

Le siège social est fixé à Alger, rue de l'État-Major, n^o 5.

Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une décision du conseil d'administration.

Art. 5

La durée de la société est fixée à cinquante ans à compter du jour de la constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts et sous les réserves ci-après prévues pour ces cas de prorogation et de dissolution anticipée.

TITRE DEUXIEME

Apports. — Fonds social. — Actions. — Obligations

Art. 6

Madame Angèle Bigorre, veuve de M. Léon Delfau, directrice de l'école professionnelle indigène pour la fabrication des tapis, demeurant à Alger, boulevard de France, n° 1,

À ce présente, et pour ce intervenant,

Apporte à la société :

1° Le fonds de commerce de tapis qu'elle exploite actuellement rue de l'État-Major, n° 5, sous le nom d' « École professionnelle indigène pour la fabrication des tapis » ;

2° Les métiers fonctionnant dans la maison de la rue de l'État-Major ;

3° Le droit au bail de la maison de la rue de l'État-Major ;

4° Les dessins de tapis qui en dépendent, ainsi que tout le matériel et le mobilier industriel qui s'y trouveront en usage d'après l'inventaire qui en sera dressé avant la deuxième assemblée générale ;

5° Les marchandises fabriquées et en cours de fabrication et les matières existant dans les magasins, dépôts et ateliers dont inventaire sera dressé au même moment ;

6° Les droits et charges résultant de tous marchés et conventions concernant les dits commerce et industrie ;

7° Enfin la clientèle, les marques de fabrique et les procédés pouvant dépendre de son fonds de commerce.

Elle s'oblige, en outre, à faire apport à la société du fonds qu'exploite madame Amélie Dugenet, boulevard Volée, sous le nom de « Fabrique de tapis algériens à points noués » avec l'établissement existant sur le terrain communal détenu actuellement en location, le droit au bail du dit terrain, les métiers y fonctionnant et les dessins de tapis qui s'y trouvent, dont madame Delfau se charge de faire l'acquisition avant la constitution définitive de la société, à laquelle elle remettra la due justification de ses droits de propriété.

Ces apports seront vérifiés et appréciés conformément à la loi, et, en cas d'approbation, la société en deviendra propriétaire incommutable à dater du jour de la constitution définitive, à charge par elle de se substituer en entier aux droits, devoirs et charges de l'apporteur.

Madame Delfau prend l'engagement de ne créer, pendant une période de vingt ans, aucun établissement similaire, soit en Algérie, soit en Tunisie.

Art. 7

Le fonds social est fixé à cent vingt-cinq mille francs, divisé en douze cent cinquante actions de cent francs chacune.

En représentation d'une partie de l'apport de madame Delfau, il lui sera attribué deux cent cinquante actions de cent francs chacune, entièrement libérées, qui porteront les numéros 1 à 250.

Les 1.000 actions de surplus seront souscrites en numéraire.

Il sera, en plus, alloué à madame Delfau une somme en espèces représentant le surplus de son apport, après inventaire et estimation contradictoire.

.....

Premiers administrateurs

M. Dandrade Joseph ;

M. Guerlet Alfred ¹ ;

Et M. Outin René ².

Commissaire

¹ Alfred Guerlet : ingénieur civil, docteur en droit, dirigeant de sociétés, président des Tramways et messageries du Sahel :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_messageries_Sahel.pdf

² René Outin (1857-1921) : ancien directeur de l'agence de Tlemcen de la Banque de l'Algérie, puis administrateur délégué à Alger du Crédit algérien (avril 1906). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_algerien.pdf

M. Jules-Albert Thomas, fondé de pouvoirs de la banque Thibaud ³, demeurant à Alger, rue de Bellevue, n° 6.

Publications au *BALO* du 1^{er} février 1909
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} février 1909)

Manufacture de tapis algériens. — Notice sur la constitution. Émission de 750 actions nouvelles de 100 fr. Bilan au 31 décembre 1907.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE L'ŒUVRE DES VÊTEMENTS CHAUDS POUR LES SOLDATS
Assistance aux invalides de la guerre
Première liste de dons pour la tombola
(*La Dépêche algérienne*, 30 avril 1915)

M. Dandrade, Guerlet, Outin, Isnard (manufacture de tapis)

Tombola de la Croix-Rouge*
(*L'Écho d'Alger*, 7 mars 1916, p. 4)

... Pour la décoration intérieure, la Manufacture de tapis algériens, créée et dirigée par M^{me} Delfau, a cédé momentanément ses beaux tapis de modèle persan...

Manufacture de tapis algériens
(*Le Sémaphore algérien*, 10 mars 1920)

La Manufacture de tapis algériens, société anonyme au capital de 500.000 francs, et dont le siège social est à Alger, boulevard Valée, 84, convoque ses actionnaires pour le samedi 27 courant, à l'effet d'augmenter son capital.

La Manufacture de tapis [algériens s'agrandit à Bab-el-Oued]
par Gaston MARGUET
(*Le Sémaphore algérien*, 10 septembre 1920)

Tout le monde à Alger connaît l'œuvre magnifique de madame [Germaine] Delfau qui a rénové, à Alger, l'art de la confection du tapis oriental de haute lice et qui a son école-atelier tout en haut de la ville à l'extrémité du boulevard Valée.

Cet école-atelier a déjà provoqué la création de plusieurs manufactures de tapis orientaux à Alger, qui ont utilisé la main-d'œuvre femme indigène dressée par Madame Delfau, et ont formé d'autres ouvrières.

³ Crédit agricole et commercial algérien (ancienne banque J. Thibaud et Cie) :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credagricomindus_algerien.pdf

Le succès remporté par le tapis d'Alger va amener la création d'une nouvelle manufacture dont les travaux de construction sont très avancés.

C'est à Bab-el-Oued, rue Montcalm, que M. Gabriel Roger, constructeur, a édifié les spacieux locaux qui vont recevoir bientôt les métiers à tisser.

QUELQUES INDUSTRIES PARMIS LES PLUS INTÉRESSANTES DE LA VILLE D'ALGER
LES TAPIS ALGÉRIENS
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février 1921)

Créée en 1907, la Manufacture de tapis algériens occupe, depuis la guerre, grâce à l'énergique impulsion de ses nouveaux dirigeants, une place des plus importantes dans l'industrie des tapis.

Ensermé primitivement dans son unique atelier de la Casbah, son personnel, considérablement augmenté, a été installé peu à peu dans de nouveaux et importants locaux que la société a fait édifier à son intention à Belcourt. à Birkadem. à Cherchell et, tout récemment encore, à Bab-el-Oued. où elle a transporté ses bureaux dans le confortable et vaste immeuble qui vient d'être terminé. rues Marquis-de-Montcalm, n° 4, Foureau et Consul-d'Attili.

Actuellement, des centaines d'ouvrières sont occupées à la fabrication de ses beaux tapis qui vont porter en France et dans le monde entier la renommée artistique de notre colonie.

La Manufacture de tapis algériens — la plus ancienne et, ainsi que l'attestent les nombreuses récompenses obtenues aux expositions, une des plus réputées. — peut, aujourd'hui, grâce au soin et au goût très sûr apporté à sa fabrication, aider pour une très large part à confirmer l'exactitude de cette judicieuse appréciation. Un personnel de dessinateurs, chargés de mettre au point les admirables maquettes qu'elle possède, une teinturerie pourvue de l'outillage le plus moderne, toute une théorie de spécialistes lui assurent les moyens pratiques de réaliser les créations les plus artistiques.

D'ailleurs, le développement de ses affaires, facilité par deux successives augmentations de son capital, passé en deux ans de 200.000 francs à un million, témoigne suffisamment de la faveur dont elle a été l'objet de la part d'une clientèle chaque jour plus nombreuse.

Les nombreux touristes, qui ont visité son magnifique salon d'exposition à la Casbah, 84, boulevard Valée, où le meilleur accueil leur est réservé, ne nous démentiront pas. Il est permis de croire aussi que tous ceux qui défilèrent, le mois prochain, à la foire-exposition d'Alger, devant le stand n° 18. où la Manufacture de tapis algériens présentera quelques spécimens de ses tapis, lui accorderont leurs flatteurs et unanimes suffrages.

Le conseil d'administration de cette société est ainsi composé : M. Louis Crochard, président ; MM. Louis Galibert, Léon Fauvin, administrateurs ; M. Paul Foulhe, directeur et administrateur délégué.

Les industries algériennes
La Manufacture de tapis algériens,
société anonyme
par F. de LAPEYRIÈRE
(*Le Sémaphore algérien*, 7 avril 1921)

Les tapis, objets de luxe et d'ameublement, ont leur page dans l'histoire de l'art. Si haut que l'on remonte dans l'antiquité, on en trouve trace et maints récits parvenus jusqu'à nous en rapportent et leur usage et leur richesse.

Les premiers furent fabriqués en Égypte et dans l'Inde. Ce ne fut qu'au Moyen Âge que les anciens procédés, procédés bien primitifs, se transformèrent. En effet, dès l'an 990, le sultan Moula ben Nacer, qui régnait sur l'Afrique du Nord et avait installé sa capitale à Bougie, avait traité avec le Pape Jean XV, auquel il fournissait plusieurs chargements de tapis, contre l'assistance de 1.200 ouvriers maçons italiens chargés d'élever des palais dans sa capitale. Ces tapis servirent à masquer les murs nus du Vatican, alors en construction.

En France, dès le règne de Charlemagne, on fabriqua dans le Limousin des tapis de haute lice dans certaines familles qui en tenaient les procédés des Sarrasins restés dans le pays après la victoire de Charles Martel. Mais cette industrie ne prit aucune extension à cette époque.

C'est du règne de Henri IV seulement que la fabrication des tapis commença à acquérir une certaine célébrité.

Sous ce rapport, la France s'était laissée distancer par l'Italie et la Flandre.

En 1597, ce roi ayant fait venir des Flandres des ouvriers tapissiers, des installa dans les galeries du Louvre, où ils commencèrent la fabrication de tapis de haute lice.

Plus tard, Louis XIII accorda à Pierre du Pont et à Simon Lourdet « la fabrique de toutes sortes de tapis, aultres ameublements et ouvrages en or, argent, soye et laine à condition d'instruire dans leur art un certain nombre d'enfants pauvres. »

À Paris, le local affecté à la nouvelle manufacture fut la maison de la Savonnerie près de Chaillot.

En 1663, Louis XIV donna la direction artistique de cet établissement au célèbre peintre Charles Le Brun. Du règne de ce prince datent la réorganisation des anciennes fabriques de Felletin et d'Aubusson et la fondation des manufactures de Beauvais et des Gobelins.

Aujourd'hui, on compte de nombreuses sortes et qualités de tapis, telles que les tapis veloutés ou de haute lice, les tapis ras à basse lice, les moquettes, les tapis chenille ou à chaîne mobile, les tapis jaspés, les tapis dits Écossais qui se fabriquent sur le métier Jacquard et enfin les tapis orientaux ou tapis de Turquie qui méritent une mention toute spéciale.

Ils appartiennent à la série des tapis veloutés de haute lice, et leur vogue a été et est encore considérable en Europe.

Pendant longtemps, la Turquie détint en quelque sorte le monopole de la fabrication de ces tapis.

*

* *

Mais vint un jour où un groupe d'industriels se demanda s'il ne serait pas possible de concurrencer l'Orient et de doter l'Algérie d'une industrie nouvelle, la Colonie offrant, tant sous le rapport de la main-d'œuvre que sous celui des matières premières les mêmes avantages et facilités que la Turquie.

La question posée fut résolue par l'affirmative et, en 1907, fut constituée la société anonyme « La Manufacture de tapis algériens », au capital initial de 125.000 francs seulement. Débuts bien modestes, comme on le voit.

Les premiers ateliers furent installés boulevard Valée, à la Casbah, dans des locaux où ils existent encore aujourd'hui. L'entreprise était hardie, mais la Fortune voulut bien lui sourire, et pour satisfaire l'afflux des commandes, il fallut créer et installer de nouveaux ateliers et, par étapes successives, porter le capital social de début à 200.000

francs, puis à 500.000 et enfin à 1.000.000, qui est le chiffre actuel. Ce capital est divisé en 2.000 actions de 500 francs dont 150 actions de priorité.

Aujourd'hui, la société possède cinq fabriques, à savoir :

1° Une rue du Marquis-de-Montcalm, à Bab-el-Oued, où elle a fait édifier un vaste immeuble. C'est, si je puis m'exprimer ainsi, la maison mère de la société qui y a établi son siège social et où, en dehors des ateliers de fabrication, sont centralisés les services administratifs et de direction, les magasins d'approvisionnement des matières premières, les laboratoires de teinture où, sous la direction de chimistes spécialistes, les laines empruntent la gamme de toutes les couleurs, enfin les ateliers où des dessinateurs, véritables artistes, établissent les maquettes des plus beaux modèles d'Orient et de Perse.

2° La fabrique du Ruisseau ;

3° Une à Birkadem ;

4° Une à Cherchell ;

5° La fabrique du boulevard Valée, berceau de la société.

Et il est à prévoir que, dans l'avenir, cette liste comptera quelques noms de plus.

La société occupe dans ses diverses fabriques près de 500 ouvrières, car la main-d'œuvre est exclusivement féminine et l'élément indigène est représenté dans une proportion de 75 à 80 %.

Comme l'écrivait, récemment dans le journal « L'Ameublement », M. H. Chanée, président de la Chambre des tissus d'ameublement, tapisseries et tapis à Paris : « On fabrique à Alger des yapracs, des sivas, des ouchacs, des ghiordès, des demerdjicks, des smyrne, qui peuvent soutenir la comparaison avec ceux fabriqués en Turquie, et qui ont l'avantage d'entrer en franchise en France, alors que les tapis de Turquie ont à supporter des droits de douane qui varient de 40 à 150 francs le mètre carré ».

La clientèle de la Manufacture de tapis algériens ne se limite pas à la France seulement, mais s'étend déjà à presque tous les pays d'Europe et pourrait s'accroître encore bien davantage s'il était possible d'intensifier la production de manière à satisfaire toutes les commandes. Mais il faudrait pour cela que le recrutement de la main-d'œuvre ne se heurte pas à certaines difficultés un peu inhérentes aux mœurs et au caractère des femmes indigènes. Car, chose étonnante, malgré un travail relativement facile, agréable, peu pénible et fort rémunérateur, elles montrent souvent peu d'empressement à se faire embaucher pour apprendre le métier. Mais ce ne sont là, il faut bien l'espérer, que difficultés passagères qui s'aplaniront avec le temps.

En plus des ouvrières travaillant dans ses ateliers, la société occupe à Alger une centaine de femmes indigènes à des travaux de broderie à faire à domicile, gandourahs de soie, coussins, foulards, etc.

Dans quelques jours, il nous sera donné d'admirer, au stand 18 de la foire-exposition, les plus beaux spécimens de la fabrication de la Manufacture de tapis algériens, véritables merveilles artistiques, et pour beaucoup d'Algériens et même d'Algérois, ce sera une véritable révélation.

Je me suis jusqu'ici beaucoup étendu sur l'intérêt que présente au point de vue de l'art, la création de cette industrie qui est appelée à contribuer grandement à la renommée de l'Algérie. C'était du reste l'objectif que se proposaient d'atteindre les promoteurs de l'affaire et l'on voit qu'ils l'ont pleinement atteint.

Mais je ne saurais cependant passer sous silence les résultats financiers.

Je ne citerai qu'un chiffre qui, malgré son laconisme est fort éloquent et dispense de tout commentaire.

Depuis 1917, malgré la période de guerre, la société a pu payer régulièrement chaque année à ses actionnaires un dividende de 6 %, tout en affectant au chapitre amortissement et à l'entretien et augmentation du matériel des sommes considérables.

Il résulte de cette situation, comme il est aisé de s'en rendre compte, que la Manufacture des tapis algériens a su concilier des intérêts bien dissemblables, car l'art a

des exigences et des nécessités inconnues du commerce, et que des considérations d'ordre financier obligent souvent à faire passer au second plan.

Tel n'est pas le cas en l'occurrence.

Mais tout le mérite des brillants résultats acquis revient à MM. Louis Crochard, président du conseil d'administration, et Paul Fouilhé ⁴, directeur et administrateur délégué de la société.

Ils avaient à résoudre un problème difficile ; grâce à leur amour et à leur sens si affiné du beau allié à leur haute compétence commerciale et industrielle, ils l'ont victorieusement résolu.

La prospérité de la Manufacture de tapis algériens est leur œuvre et ils ont le droit de s'en montrer fiers.

L'EXPOSITION DE LA MEDERSA
(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} et 3 mai 1924)

Notons le succès obtenu par la « Manufacture de tapis algériens » dont tous les produits sont teints avec des colorants inaltérables à l'air et à la lumière de la « Société pour l'industrie chimique à Bâle, usine de Saint-Fons », à Saint-Fons (Rhône)

LES INONDATIONS DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN
Pour les sinistrés
(*L'Écho d'Alger*, 10 janvier 1928, p. 2, col. 6)

Nous avons reçu de M^{lle} Jane Pons, directrice de la Manufacture de tapis à Cherchell, la somme de cent trente mille francs, montant d'une collecte faite dans son atelier pour les ouvrières indigènes.

25^e ANNIVERSAIRE
(*L'Écho d'Alger*, 3 mars 1931, p. 2, col. 4)

La MANUFACTURE DE TAPIS ALGÉRIENS, maison française, la plus importante des fabriques de tapis de l'Afrique du Nord, poursuit, sans bluff, la vente des produits de sa fabrication, à des prix sans concurrence possible.

À l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, elle a réuni dans ses salles d'exposition et de vente, 84, boulevard Valée, à la Casbah, en face la gendarmerie nationale, l'assortiment le plus important et le plus varié de ses modèles inédits et exclusifs en tapis modernes, teintes naturelles, genre turc et persan, qui lui ont valu, seule de toutes les industries similaires de l'Afrique du Nord, un grand prix à Paris, Exposition internationale des arts décoratifs.

⁴ Samedi a été célébré à Alger le mariage de M. Paul Fouilhé, chef du service des titres au Comptoir National d'Escompte, mobilisé dans le service automobile et précédemment affecté à un régiment d'infanterie, qu'il a quitté à la suite d'une grave blessure reçue face à l'ennemi, avec M^{lle} Marie Maury, sœur de M. Félix Maury, chef de cabinet du secrétariat général du gouvernement général (*L'Écho d'Alger*, 20 août 1917).

AVIS DE DÉCÈS
MAISON-CARRÉE-CHERCHELL
(*L'Écho d'Alger*, 5 mars 1931, p. 6, col. 5)

M^{lle} Jeanne Pons, directrice de la Manufacture des tapis algériens à ChercHELL ;
M^{me} et M. le docteur Viguiér, leur famille et amis ont la douleur de vous faire part de la
pèrtin cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
madame veuve Antoine PONS
née Marie CAYMARIS
leur mère, parente et amies décédée à Maison-Carrée, le 4 mars 1931.

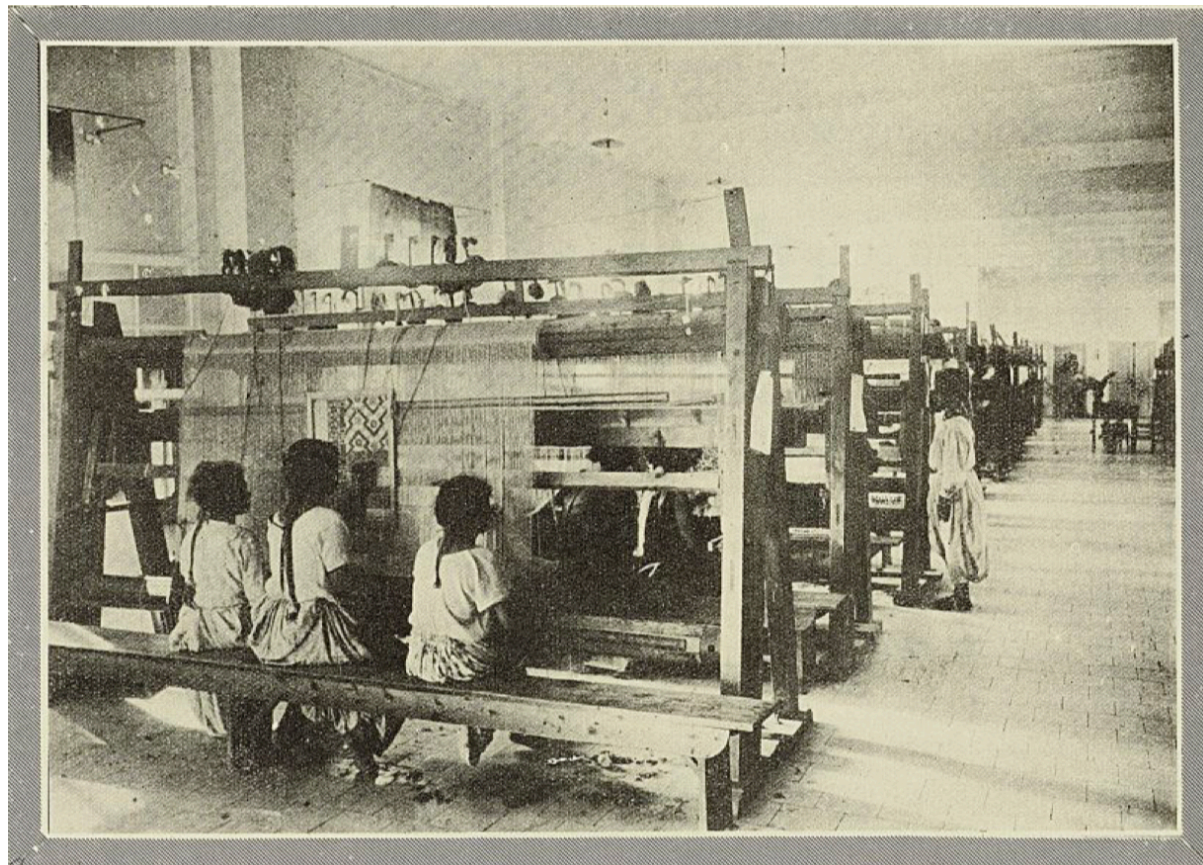
.....

LES TAPIS D'ALGÉRIE
(*L'Écho d'Alger*, 15 avril 1931, p. 5, col. 2)

La remarquable et très complète documentation de M. CROCHARD, vice-président
du Syndicat commercial, conseiller du commerce extérieur, président du conseil
d'administration de la Manufacture de tapis algériens, parue dans l'« Algérie
économique » du 11 avril, sera lue avec le plus vif intérêt par tous ceux qui s'intéressent
au développement industriel de la colonie.

TRAVAIL DES ENFANTS

Inventaire de la France d'Outre-mer, 1930, II-28



ALGER. La manufacture de tapis algériens. Un effort considérable a été fait pendant et depuis la guerre pour développer en Algérie cette belle industrie indigène. Cet effort a été couronné de succès. L'industrie qui occupait, il y a dix ans, 200 ouvrières, en compte aujourd'hui plus de 3.000.

L'Algérie est en mesure de fournir annuellement plus de 50.000 mètres carrés de tapis, c'est-à-dire la moitié des quantités achetées avant la guerre en Turquie. La splendide collection de tapis algériens fournie à l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris a obtenu les plus hautes récompenses.

Le décor de la vie
À l'Exposition coloniale :
L'AFRIQUE DU NORD
par LÉANDRE VAILLAT
(*Le Temps*, 15 juillet 1931)

.....

Les arts indigènes de l'Algérie sont logés à peu près à la même enseigne que ceux de la Tunisie. Certes, il y a bien une main-d'œuvre capable de tisser de bons tapis, et, par exemple, la manufacture de tapis algériens, que dirige M. Crochard et qui compte une dizaine d'ateliers, notamment à Alger, Blida, Bou-Saada, s'emploie à l'utiliser d'une manière supérieure à celle de la Tunisie. Bien entendu, il s'agit d'une appréciation commerciale, non artistique. On est encore loin d'utiliser, comme elles devraient l'être, les aptitudes de la femme indigène qui tisse le tapis aussi naturellement qu'une paysanne de France tricote.

NÉCROLOGIE

Louis Crochard

(*L'Écho d'Alger*, 20 décembre 1932, p. 2, col. 7)

C'est avec surprise et tristesse que le monde commercial a appris le décès de Monsieur L. Crochard, ancien juge au tribunal de commerce et premier vice-président du Syndicat commercial algérien. Depuis 1900, Monsieur Louis Crochard avait appartenu successivement au groupe des représentants et voyageurs de commerce et au groupe des industries diverses, dont il avait assuré la présidence pendant plusieurs années.

En 1920, le choix de la chambre syndicale se porta sur lui pour remplacer à la vice-présidence du Syndicat commercial algérien Monsieur P. Fontana, démissionnaire.

Dans cette même année, il fut élu juge au tribunal de commerce et., en 1924, à l'occasion de l'Exposition des arts décoratifs, il reçut, au titre de membre du jury, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Monsieur Crochard était conseiller du commerce extérieur de la France, membre du Rotary-Club et [administrateur de la Manufacture des tapis algériens, et des Imprimeries Baconnier frères](#). Il représentait en Algérie la maison Bessonneau depuis près de quarante ans et s'était créé une place prépondérante dans le monde des affaires.

En 1928, le gouvernement général l'avait désigné pour faire partie de la commission de l'artisanat, œuvre à laquelle il apporta une collaboration des plus utiles.

Les obsèques de Monsieur Louis Crochard ont eu lieu dans l'intimité samedi matin. Sa dépouille mortelle a été transportée à Marseille pour y être incinérée.

À la gare maritime, des discours ont été prononcés par MM. Tarting, président du Syndicat commercial algérien ; Mélia, président du comité régional des conseillers du commerce extérieur de la France ; [Adrien] Frappier, administrateur des établissements Bessonneau, et Marcie, au nom des amis personnels.

Nous adressons à Madame veuve Crochard l'expression de nos vives condoléances.

NÉCROLOGIE

(*L'Écho d'Alger*, 16 avril 1933, p. 2, col. 7)

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Paul Fouilhé, directeur de la Manufacture des tapis algériens et premier vice-président de la société « les Enfants de l'Hérault ».

Monsieur Paul Fouilhé, beau-frère de Monsieur Félix Maury, conseiller du gouvernement, laissera parmi tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme de cœur, toujours prêt à se dévouer pour les bonnes causes.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité hier matin.

Aux familles Fouilhé et Maury, si cruellement éprouvées, nous adressons nos bien vives condoléances.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 16 avril 1933, p. 8, col. 7)

Madame veuve Paul Fouilhé, née Marie Maury, et son fils Jean ; monsieur Félix Fouilhé et Madame ; monsieur Joseph Fouilhé, Madame et leur fils Max ; monsieur Eugène Maury, contrôleur adjoint des Dépenses engagées au gouvernement général ; Madame, leurs enfants et petits-enfants ; monsieur Félix Maury, conseiller au gouvernement ; madame veuve Adrien Maury, ses enfants et petits-enfants ; madame veuve Émile Alaux, madame veuve Antoine Maury, ses enfants et petits-enfants ; le docteur Eugène Maury, Madame et leurs enfants ; les familles Fouilhé, de Béziers et de Montpellier ; Bro, de Blois, de Paris et de Madagascar ; Hébrard, de Sessenon ; Noël Maury, de Vicdessos ; Eugène Maury, de Saint-Girons ; Marius Maury, de Paris ; Rialland, de Sèvres ; Alaux, de Constantine et d'Oran ; Séguy, de Cherchell ; Faugère, d'Alger ; les familles alliées et amies ont la grande douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

monsieur Paul FOUILHÉ,
directeur de la Manufacture de tapis algériens,
ancien combattant

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, neveu, cousin et allié, décédé subitement le 13 avril 1933, à l'âge de 57 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 15 avril, dans l'intimité.

La famille ne reçoit pas.

Transmis P. F. Roldan, 47, rue Sadi-Carnot Ne pas confondre, une seule mal. T. 24
02

DES ARTISANS ALGÉRIENS A L'HONNEUR
(*L'Écho d'Alger*, 23 juin 1933, p. 2, col. 5)

À l'Exposition du Travail des meilleurs ouvriers de France, pour l'année 1933, cinq lauréates ont été récompensées par le jury.

Deux d'entre elles, M^{lles} Doudja bent Amar et Fettouma Mohamed, font partie depuis longtemps du personnel de la Manufacture de tapis algériens.

Quelques-uns de leurs travaux de tissage sont exposés 84, boulevard de Verdun, à Alger.

Toutes nos félicitations aux adroites ouvrières et aux spécialistes qui les ont instruites dans leur art.

La MANUFACTURE DE TAPIS ALGÉRIENS,
84, bd Valée, à Alger (face à la gendarmerie nationale),
(*L'Écho d'Alger*, 15 décembre 1933)

présente actuellement, dans son hall d'exposition, un choix varié des spécimens de sa fabrication à des prix très intéressants

La MANUFACTURE DE TAPIS ALGÉRIENS,
(*L'Écho d'Alger*, 17 janvier 1934, p. 2, col. 7)

soucieuse de faciliter les achats de son aimable clientèle, l'informe que, indépendamment de ses salles d'exposition 84, boulevard Valée et 7, place de la République, elle présentera, à dater de ce jour, à son siège social, 4, rue Marquis-de-Montcalm (Bab-el-Oued), ses plus jolies collections d'art persan et berbère. Une visite s'impose.

MANUFACTURE DE TAPIS ALGÉRIENS
Salle d'exposition et de vente
4, rue Marquis-de-Montcalm à Alger (Bab-el-Oued)
(*L'Écho d'Alger*, 25 novembre 1938)
(*L'Écho d'Alger*, 4 et 24 décembre 1938)
(*L'Écho d'Alger*, 28 février 1939, p., col. 7)
(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} mars 1939)

Fournisseur de la Cie générale transatlantique, des grands hôtels de France et des grands décorateurs parisiens vend directement à sa clientèle sa propre production aux prix de fabrique.

Vous y trouverez des pièces uniques d'après les maquettes d'artistes réputés en dessins persans, berbères et modernes.

LE TAPIS AVAIT UNE GRANDE VALEUR...
(*L'Écho d'Alger*, 10 février 1939, p. 4, col. 3)

... et c'est pourquoi un inconnu a enlevé hier après-midi celui déposé dans une auto en stationnement devant la Manufacture des tapis algériens, rue Marquis-de-Montcalm et appartenant au directeur de cet établissement.

Le tapis, d'une longueur de dix mètres, est estimé à 4.000 francs.

Le voleur est recherché.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION EN MANUFACTURE DE TAPIS D'ART

LE CONGRÈS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
S'EST OUVERT HIER À ALGER
(*Alger républicain*, 23 avril 1948)

Pour la première fois en Algérie, un congrès réunit les délégués des organisations professionnelles, industrielles et commerciales les plus représentatives, groupées au sein de la Confédération générale du patronat de l'Algérie. À cette réunion assistent d'ailleurs de nombreux représentants de la Métropole de la Confédération nationale du patronat français.

Hier matin à 8 h. 30, M. Henri Cote, président de la CGPA, a souhaité la bienvenue aux délégués. Lui succédant, M. Jacques Lacour-Gayet, membre de l'Institut et président du Centre d'études du commerce, a brossé un tableau de la situation économique européenne et de ses répercussions sur l'économie algérienne.

M. Gilbert, président de l'Association d'expansion économique, a fait après lui un exposé sur la coopération franco-britannique dans leurs territoires d'outre-mer.

Clôturent la série des conférences du matin, le colonel Varaigne, président-directeur général de la société Bastos et président directeur général de la Manufacture de tapis d'art, a fait un exposé sur l'industrie des tapis en Algérie, soulignant l'importance de cette activité puisque l'année dernière, l'Algérie a exporté sur la France 516.000 kg de tapis, soit près de 160.000 mètres carrés pour une valeur approchant 800 millions de francs. ,

Dans le courant de l'après-midi, M. Marcel Weekel a parlé de l'industrialisation de l'Algérie et M. Lecoanet, directeur général des Chemins de fer algériens, de la chaîne du froid en Algérie.

Les travaux du congrès se poursuivront aujourd'hui.

MANUFACTURE DE TAPIS D'ART
(Anciennement Manufacture de tapis algériens.)
(*BALO*, 7 juin 1948)

Société anonyme.

Siège social : 4, rue Marquis-de-Monlcalm, Alger.

Registre du commerce: Alger n° 1531.

Législation : société anonyme constituée sous le régime de la législation française suivant statuts déposés chez M^e Maurice Bureau, notaire à Alger.

.....
Capital. — À l'origine 125.000 F divisé en 1.250 actions de 100 F chacune dont 250 entièrement libérées attribuées à l'apporteur et 1.000 émises contre espèces.

Le capital a été successivement augmenté à plusieurs reprises jusqu'à 1.800.000 F en actions de 500 F, puis ramené à 1.440.000 F par le remboursement de 100 F par action qui a ramené la valeur nominale des titres à 400 F. (le capital a été ensuite porté de 1 million 440.000 F à 2.400.000 F et de 2.400.00 F à 3 millions de francs. Le capital actuel est de 6 millions de francs, il est divisé en 150 actions de priorité de 400 F et 14.850 actions ordinaires de 400 F chacune.

Les 15.000 actions représentant le capital actuel sont toutes entièrement libérées.

.....

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Première insertion.

En vertu des pouvoirs qui ont été conférés au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 mai 1948, première résolution, et conformément à la décision prise par ce même conseil d'administration dans sa séance du 12 mai 1948, il est procédé à une augmentation du capital social de 3 millions de francs, pour le porter de 6 millions à 9 millions de francs, par l'émission de 7.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 400 F chacune à souscrire en numéraire au prix de 600 F., soit avec une prime de 200 F.

.....

Bilan au 31 décembre 1947.

Total : 17.152.319 03

Certifié sincère et véritable

Manufacture de tapis d'art (anciennement Manufacture de tapis algériens,
4, rue Marquis-de-Montcalm, Alger :

Le président du conseil d'administration, directeur général,
HENRI VARAIGNE,
demeurant Parc Stéphann, chemin Yusuf, à Alger,
faisant élection de domicile au siège social de la société :
4, rue Marquis-de-Montcalm, Alger.

MANUFACTURE DE TAPIS D'ART
(Anciennement Manufacture de tapis algériens.)
(BALO, 28 février 1949)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Première insertion.

En vertu des pouvoirs qui ont été conférés au conseil d'administration, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 mai 1948, deuxième résolution, et conformément à la décision prise par ce même conseil d'administration dans sa séance du 1^{er} février 1919, il est procédé à une augmentation de capital social de 4 millions et demi de francs, pour le porter de 9 millions à 13.500.000 F, par l'émission de 11.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 400 F chacune à souscrire en numéraire au prix de 600 F, soit avec une prime de 200 F.

.....

Bilan au 31 décembre 1948.

Total : 23.003.657 51

Certifié sincère et véritable

Manufacture de tapis d'art (anciennement Manufacture de tapis algériens,
4, rue Marquis-de-Montcalm, Alger :

Le président du conseil d'administration, directeur général,
HENRI VARAIGNE,
demeurant Parc Stéphann, chemin Yusuf, à Alger,
faisant élection de domicile au siège social de la société :
4, rue Marquis-de-Montcalm, Alger.

HOMMAGE À L'ALGÉRIE
(*L'Écho d'Alger*, 25 juillet 1950)

Le grand paquebot « Liberté », nouvel ambassadeur du goût français aux États-Unis, emportera, dans ses cabines de luxe, douze tapis commandés par la Cie générale transatlantique à la Manufacture de tapis d'art à Alger.

Ces pièces, d'inspiration moderne, porteront la double signature du dessinateur parisien Cressent et de la Manufacture de tapis d'art.

AEC 1951. — Manufacture de tapis d'art (anc^t : Manufacture de tapis algériens), 4, rue Marquis-de-Montcalm, Alger. — 1907. — Société anon., 9 millions de fr. — Fabric. et vente de tapis.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

MANUFACTURE DE TAPIS D'ART
anciennement Manufacture de tapis algériens
Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Perrier, notaire à Alger, en date du 23 novembre 1906
Capital : 30.000.000 de fr. divisé en 6.000 actions de 5.000 fr.

Siège social : Alger, 4, rue Marquis-de-Montcalm
ACTION DE CINQ MILLE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

Reg. du com. Alger, n° 1531

Imp. Baconnier Alger

Bulletin des annonces légales obligatoires

(L'Information financière, économique et politique, 2 déc. 1958)

Manufacture de tapis d'art (anc^t : Manufacture de tapis algériens). — Émission à 5.500 fr. et cotation éventuelle de 6.000 actions de 5.000 francs (une pour une). Le capital sera porté de 30 à 60 millions.
